

**LE CONSEIL MUNICIPAL
EST CONVOQUE EN SEANCE ORDINAIRE
A LA MAIRIE DE LANCY
SALLE COMMUNALE DU PETIT-LANCY**

JEUDI 27 JANVIER 2022 A 20.00 HEURES

ORDRE DU JOUR :

POINTS INITIAUX

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021
3. Communications du Bureau
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

6. Projets de délibération du Conseil administratif

- a) 283-22.01 Création de quatre éco-points au chemin du repos, square
Entrée en matière Clair-Matin, chemin de la Chapelle et chemin de la Caroline
Fr. 430'000.-- – Crédit d'investissement
- b) 284-22.01 Aménagement du square Clair-Matin – Crédit d'étude
Entrée en matière
Fr. 201'000.--

7. Motions – Résolutions

- a) Motion du groupe PDC-VL « Accès facilité aux logements et propriétés pour les Lancéens et Lancéennes » (M052-2022)
- b) Motion du groupe socialiste, PDC-VL, MCG, Les Verts « Futur en tous genres à l'administration de Lancy : permettons aux jeunes d'incarner tous les possibles » (M053-2022)
- c) Motion du groupe socialiste et Les Verts « Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Lancy » (M054-2022)

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

8. Commission de l'aménagement du territoire, séance du 9 décembre 2021, rapporteur M. Thierry DEROBERT

- a) Révision du Plan directeur communal – Présentation de fiches thématiques et sectorielles
- b) Dérogation à l'article 2, al. 2 LGZD – DD 114090 Construction d'un pavillon pour la formation professionnelle sur le parking du cycle d'orientation des Grandes-Communes

VILLE DE LANCY

9. Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 11 janvier 2022, rapporteur Mme Nancy RUERAT

- a) Point de situation sur la stratégie lumière
- b) Présentation du Plan lumière Surveillance
- c) Etat des arbres au parc Chuit et à Couleurs du monde
- d) Divers

10. Commission de l'aménagement du territoire, séance du 13 janvier 2022, rapporteur M. Mathieu PETITE

Stratégie cyclable : état des lieux

POINTS FINAUX

11. Propositions individuelles et questions

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif

Le Président du Conseil municipal

Matthieu JOTTERAND

Prochaine séance :

Jeudi 24 février 2022 à 20h00



VILLE DE LANCY

Législature 2020-2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du

Création de quatre éco-points au chemin du Repos, square Clair-Matin, chemin de la Chapelle et chemin de la Caroline - Crédit d'investissement (Fr. 430'000.--) (283-22.01)

Vu les nouvelles constructions au chemin du Repos, square Clair-Matin, chemin de la Chapelle et chemin de la Caroline ;

Vu que le règlement communal prévoit la création d'un éco-point enterré pour toute nouvelle construction, afin de pouvoir supprimer les levées voirie en mode porte à porte ;

Vu la nécessité de créer quatre éco-points, respectivement au chemin du Repos, square Clair-Matin, chemin de la Chapelle et chemin de la Caroline ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 430'000.-- destiné à la création de quatre éco-points au chemin du Repos, au square Clair-Matin, au chemin de la Chapelle et au chemin de la Caroline ;

2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 7301.50330, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7301.14033 ;
3. de financer partiellement ce crédit par la participation financière du requérant des travaux, liés à la construction d'un immeuble situé au chemin de la Bâtie 1A, DD105201/3, pour un montant de Fr. 35'282.50 ;
4. d'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2022, sous la rubrique 7301.33003 ;

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Matthieu JOTTERAND



VILLE DE LANCY

Législature 2020-2025
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du

Aménagement du square Clair-Matin
Crédit d'étude (Fr. 201'000.--) (284-22.01)

Vu la nécessité de procéder à des travaux de rénovation et d'amélioration des aménagements des espaces publics du square Clair-Matin ;

Vu le caractère désuet de nombreux aménagements et équipements et le fait que plusieurs d'entre eux sont endommagés et ne répondent plus aux besoins des utilisateur-trice-s ni aux enjeux environnementaux que la Ville de Lancy s'est donné ;

Vu que ce crédit d'étude vise à identifier les problèmes techniques, structurels et d'accueil du square ;

Vu les démarches participatives entreprises dans le quartier et qui seront prolongées dans le cadre de cette étude afin de prendre en compte les besoins et les attentes des habitant-e-s du quartier ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 201'000.-- destiné à l'aménagement du square Clair-Matin ;

2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50000, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14000 ;
3. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 3420.33000 ;
4. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon, sous la rubrique 3420.33010.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Matthieu JOTTERAND

M 052/2022

PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

UN ACCÈS FACILITÉ AUX LOGEMENTS ET PROPRIÉTÉS POUR LES LANCÉENS ET LANCÉENNES

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

L'accès aux nouvelles habitations en devenant propriétaire est particulièrement difficile. Souvent les appartements prévus en ppe ou autres types d'habitation du même ordre sont déjà attribués avant même que de très nombreuses personnes soient informées.

Afin de rendre ces attributions plus accessibles pour les habitant-e-s de la Ville de Lancy, nous proposons de suivre la lancée des communes de Bernex, Meyrin, Carouge ou encore de Confignon.

La commune de Bernex prévoit des conventions lors de l'établissement d'un PLQ comme par exemple dans le projet du quartier Saint-Matthieu. Il y est convenu que les bernésien-ne-s soient prioritaires sur 2/3 des nouveaux logements. La Commune a établi des critères précis pour définir les personnes prioritaires (domiciliées sur la commune ou ayant vécu au moins 3 ans sur les dix dernières années dans la commune). Un système d'inscription auprès de la commune et auprès des promoteurs permet par ailleurs aux habitant-e-s de s'informer et de s'annoncer.

La commune de la Ville de Carouge prévoit un système de points afin d'établir les priorités (scolarité sur la commune, présence de la famille sur le territoire, habitant-e-s, ancien-ne-s habitant-e-s, activités professionnelles sur la commune, etc.).

Les modèles existent donc déjà et le principe s'applique fréquemment dans les communes genevoises.

Dès lors, vu la densification de la commune déjà bien amortie mais qui devrait continuer, vu la difficulté d'obtenir un tel logement de manière générale, vu l'importance de permettre à nos habitant-e-s de rester dans la commune tout en développant un projet familial ou personnel d'aménagement et vu la possibilité d'orienter les promoteurs vers des acheteurs locaux enracinés dans la commune, il nous paraît indispensable d'agir et de mettre en place un tel système d'intégration et de sauvegarde des intérêts des habitant-e-s de la Ville de Lancy. Il s'agit donc de formaliser cette pratique pour la Ville de Lancy.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. Mettre en place une convention pour chaque nouveau PLQ dans laquelle il devra être prévu d'attribuer les logements aux personnes habitantes de Lancy pour 2/3 des logements au moins;
2. Définir les critères prioritaires d'accès tout en tenant compte que de domicilier sur la commune devrait être le premier critère;
3. Mettre en place un moyen de vérification des attributions;
4. Mettre en place un moyen pour les habitant-e-s de la Ville de Lancy de s'informer et de s'inscrire à ces démarches d'attribution ;
5. Se montrer exemplaire en appliquant les mêmes principes d'attribution pour ses propres projets de construction, en les conciliant avec ses autres prérogatives telles que celles de développer des zones de commerces locaux et de services à la population.

Le groupe PDC - Verts Libéraux

Virginie Vandeputte-Veselov.

Lancy, le 17 décembre 2021

M 053/2022

PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant, sur proposition du Groupe Socialiste :

Futur en tous genres à l'administration de Lancy : permettons aux jeunes d'incarner tous les possibles

La journée « Futur en tous genres », qui existe depuis 2001, s'intéresse à l'avenir et aux larges perspectives qui s'offrent aujourd'hui aux filles et aux garçons. Le temps d'une journée, ils et elles découvrent de nombreux domaines professionnels et des parcours de vie inédits. Futur en tous genres leur permet de découvrir de nouveaux horizons, de réfléchir au choix d'une carrière professionnelle et des perspectives de vie sans a priori ou idée préconçue.

Dans le canton de Genève, les élèves de 9^{ème} peuvent accompagner un parent ou une connaissance du sexe opposé sur son lieu de travail pour découvrir des domaines et métiers que les filles et les garçons ne prennent pas assez en compte dans leur choix professionnel.

La Journée Futur en tous genres est importante pour les jeunes filles et garçons

- car elle permet aux filles et aux garçons d'expérimenter de nouveaux domaines professionnels, et leur montre la multitude de perspectives d'avenir existantes
- car elle encourage les jeunes et leur donne la confiance nécessaire pour écouter leurs désirs dans le choix d'une profession, et de ne pas tenir compte des attentes parfois stéréotypées de la société
- parce qu'elle offre la possibilité aux parents de faire découvrir leur métier à leurs enfants et introduit la discussion du choix d'un métier au sein de la famille
- parce qu'elle permet aux administrations, entreprises, institutions et hautes écoles de promouvoir des métiers encore atypiques auprès des filles et des garçons, et de s'assurer une relève tenant compte des questions de genre
- Parce que les choix de formation et de profession sont toujours genrés en Suisse

Mais aussi pour l'administration de Lancy

- parce qu'elle renforce l'image positive de l'administration de Lancy à l'interne et à l'externe et consolide l'esprit d'entreprise
- parce qu'elle permet à l'administration de Lancy de présenter les différents métiers qui s'y exercent
- parce qu'elle permet de positionner publiquement l'administration de Lancy pour l'égalité des chances

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. Préparer et inscrire l'administration communale en tant qu'institution participante à la journée « Futur en tous genres » dès 2022.

Le groupe socialiste
Le groupe PDC-Verts libéraux
Le MCG
Les Vert.es

Lancy, le 13 janvier 2022

M 054/2022

PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant, sur proposition du Groupe Socialiste :

Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Lancy

Exposé des motifs

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

De plus en plus de communes se lancent dans la mise en place d'un plan de mobilité scolaire, visant à sécuriser les trajets de la maison à l'école et à instaurer les besoins spécifiques des enfants dans l'aménagement urbain, conformément au Plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 du Canton.

L'idée est de mettre la vision de l'enfant au cœur du processus avec une démarche participative. Une enquête est réalisée auprès des parents, des enfants et des enseignant-es afin de connaître les habitudes de mobilité des écolières et écoliers sur le chemin de l'école. Elle permet de déterminer quels chemins empruntent les enfants pour venir à l'école et les secteurs dangereux.

Un bilan de mobilité est élaboré suite aux informations récoltées, puis des recommandations sont proposées. Tout au long du processus, l'accent est mis sur l'information et la sensibilisation de toutes et tous.

Ces mesures sont complémentaires, car il est aussi important de promouvoir un chemin sécurisé en dehors des horaires des patrouilleuses scolaires ou sur les différents trajets empruntés par les écolières et écoliers. Du point de vue de la santé et de l'environnement, l'idée est aussi de favoriser l'exercice physique et de préserver la qualité de l'air en encourageant la mobilité douce et active.

La Ville de Genève, les communes de Meyrin, Vernier, Chênes-Bougeries, Genthod, Dardagny mais aussi le canton de Vaud, Fribourg et le Valais ont d'ores-et-déjà adopté des plans de mobilité scolaire pour leurs territoires.

En annexe à cette motion, une estimation des coûts pour Lancy, par école, a été réalisée par l'ATE. Les prix varient entre 25'000 CHF et 37'000 CHF selon les écoles. Il est toutefois possible de regrouper les écoles afin de diminuer les dépenses et la démarche peut être répartie sur plusieurs années.

Ainsi, vu :

- que le plan d'actions pour la mobilité douce 2015-2018 prévoit la promotion des plans de mobilité douce auprès des établissements scolaires genevois ;

- la motion M 2364 « pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école », votée à l'unanimité du Grand Conseil genevois le 12 mai 2017.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

1. A mettre en œuvre rapidement et sur le long terme dans la commune un plan de mobilité scolaire

En vous remerciant par avance, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous remercions de faire bon accueil à la présente motion.

Le groupe socialiste
Les Vert.es

Lancy, le 13 janvier 2022



PLAN DE MOBILITÉ SCOLAIRE

Lancy

Toutes les écoles - Coût estimatif

Novembre 2021

Association transports
et environnement



Coût estimé

Total (sans offres complémentaires)	Coût (TTC)
En-Sauvy / Palettes / Bachet* (1339 élèves)	37000.00 CHF
Tivoli / Plateau (689 élèves)	28000.00 CHF
Petit-Lancy / Céréssole (617 élèves)	27000.00 CHF
Caroline / Morgines (415 élèves)	25000.00 CHF
Coût total estimé pour la commune de Lancy [toutes les écoles comprises] (2560 élèves)	117000.00 CHF

* En cas de PMS regroupant les écoles des Palettes et du Bachet et un autre uniquement pour l'école En-Sauvy, la coût de la démarche serait de CHF 53'000.- pour les deux PMS, soit une différence pour la commune de Lancy de CHF 16'000.-.

Calcul du coût d'un PMS

Le coût d'un PMS est calculé au plus juste selon le nombre d'élèves concernés par la démarche, ce qui explique les variations selon les écoles. Ce coût comprend la création des questionnaires, leur impression, la compilation des données, la rédaction du bilan de mobilité, la cartographie des parcours scolaires et des points dangereux, la visite de terrain des points dangereux avec le bpa Bureau de prévention des accidents, la rédaction de recommandations, la rencontre des différents partenaires et les différentes présentations.

L'ATE et le Fonds de sécurité routière participent à 10% du coût final à titre d'incitation pour les communes. Le bpa Bureau de prévention des accidents participe également pour un montant forfaitaire de 2'000.- par PMS.